

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Administration centrale*  
*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail*  
*Comité technique paritaire*  
*Ministère du travail, de l'emploi et de la santé*  
*Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

*Direction de l'administration générale*  
*et de la modernisation des services*

Sous-direction des ressources humaines

### **Arrêté du 26 novembre 2010 portant modification des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services**

NOR : ETSO1081135A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 82-543 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 créant un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales et compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1996 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié par les arrêtés du 14 octobre 2005, du 15 septembre 2006, du 13 septembre 2007, du 9 janvier 2008, du 24 janvier 2008, du 31 mars 2008, du 24 octobre 2008, du 27 novembre 2008, du 13 mai 2009, du 16 octobre 2009, portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

#### *Membres titulaires*

Mme Nathalie MARTHIEN, chef de service, adjointe au directeur de l'administration générale et de la modernisation des services, en remplacement de Mme Isabelle MOURES, chef de service, adjointe au directeur de l'administration générale et de la modernisation des services.

Mme Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU, chef de service à la direction générale du travail, en remplacement de M. Joël BLONDEL, chef de service à la direction générale du travail.

Mme Mireille LE CORRE, sous-directrice des ressources humaines à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, en remplacement de Mme France DELAGENIÈRE, chef de division de la logistique et du patrimoine à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

#### *Membres suppléants*

Mme Isabelle HERRERO, chef du bureau chargé de la santé au travail, des conditions de travail et de l'action sociale à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, en remplacement de Mme Anne-Marie CHEVILLOT, adjointe au chef du bureau chargé de la santé au travail, des conditions de travail et de l'action sociale à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

Mme France DELAGENIÈRE, chef de division de la logistique et du patrimoine à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, en remplacement de M. David POILPOT, adjoint au chef du bureau chargé des corps communs et des contractuels, et, pour l'administration centrale, de la gestion des effectifs et des rémunérations.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait à Paris, le 26 novembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services :  
*La sous-directrice des ressources humaines,*  
M. LE CORRE